

*Privilège—M. J. Turner*

**M. le Président:** Je vais céder la parole au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), puis au député de Windsor-Ouest (M. Gray).

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, depuis tout le temps que je siége à la Chambre, je n'ai jamais connu de situation aussi fâcheuse que celle-là. Le ministre promet depuis des mois d'apporter des modifications fiscales qui n'ont rien de mineur. Au contraire, il s'est engagé à réformer de fond en comble la fiscalité. On nous a dit, et les journaux en ont fait état, qu'on allait simplifier le régime et le rendre plus juste, réduire les taux d'imposition, majorer les taxes à la consommation et créer une taxe de transaction, hausser les impôts des sociétés et supprimer bon nombre des échappatoires dont profitent les sociétés et les particuliers.

Si cette réforme a lieu, ainsi que s'y est engagé le ministre des Finances (M. Wilson) et divers autres ministériels, ces modifications très importantes toucheront à peu près tous les Canadiens, comme le ministre vient de le répéter il y a un instant.

Or, on a consulté 20 comptables et fiscalistes. Je suis sûr qu'ils ne se sont pas prononcés uniquement sur quelques détails mineurs. Pendant la période de consultation, on leur a plutôt demandé leur avis sur diverses propositions, afin de savoir s'ils étaient d'accord ou s'ils estimaient que ces modifications seraient néfastes.

Cette initiative n'est pas dépourvue de conséquences. De toute évidence, d'abord, les 20 comptables et fiscalistes ont été avantagés. Ils ne mettront sûrement pas leurs connaissances à profit avant 20 heures demain, mais quand l'heure sonnera, demain soir, et que tous les députés ainsi que l'ensemble des comptables et des fiscalistes se mettront à l'étude du rapport, ces quelques privilégiés auront des jours et des semaines d'avance sur tous les autres spécialistes du domaine fiscal.

Il y a une autre question qui me préoccupe fort. Je suis certain que l'on n'a pas consulté des comptables comme celui qui prépare ma déclaration d'impôt. Ainsi, une vingtaine d'avocats et de comptables qui ont comme clientes, j'en suis sûr, certaines des plus grandes sociétés du pays, donnent leur opinion au ministre et à ses collaborateurs. S'ils sont là pour exprimer leur opinion et celle des sociétés qu'ils représentent, où étaient les représentants des citoyens ordinaires? Où étaient les représentants des travailleurs, des agriculteurs, des consommateurs? Leurs opinions, leurs impressions, leur conception de la fiscalité et leur désir de justice fiscale ne sont-ils pas aussi valables que ceux de ces 20 experts? Il me semble que le ministre doit répondre à cette question.

Si le ministre voulait la consultation, et nous trouvons tous que c'est une bonne idée, pourquoi n'a-t-il pas consulté des représentants de toute une série de différentes couches de la société? Pourquoi a-t-il demandé conseil à des personnes qui représentent, j'en suis sûr, de grandes entreprises; nous le verrons bien d'après la liste. C'est une question très importante à laquelle le ministre devrait répondre.

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à parler brièvement de la réflexion du secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre (M. Lewis) au sujet des précédents. Je n'ai pas eu le temps de relever les précédents ni de les examiner, mais le deuxième précédent cité par le secrétaire parlementaire est pertinent, il me semble. D'après lui, le Président a dit seulement en rendant sa décision qu'il doutait sérieusement que la discrétion budgétaire soit matière à question de privilège. Il n'a pas décrété définitivement qu'il n'y a pas matière à privilège là-dedans. Aussi je vous signale en toute déférence, monsieur le Président, que la Présidence ne doit pas se sentir liée par ce précédent du moins.

Le ministre des Finances lui-même a soutenu que pour savoir si la question de privilège était fondée de prime abord, il fallait établir notamment si les 20 spécialistes concernés avaient examiné des documents faisant partie du budget. Cet aspect était tout à fait pertinent selon lui, ce qui revient à dire que la question de privilège était sans fondement de prime abord si ces 20 spécialistes n'avaient pas examiné les documents budgétaires. Mais dans le cas contraire, ce serait toute autre chose.

Pourquoi le ministre des Finances a-t-il tenu ces propos en réponse à la motion du très honorable chef de l'opposition (M. Turner)? Il a commencé par dire qu'un Livre blanc n'était qu'une simple «proposition» qui ne représentait pas «la politique budgétaire». Puis en tâchant d'expliquer pourquoi ces 20 spécialistes avaient examiné ces documents qui devaient faire partie du budget, comme il l'a précisé au début, il a déclaré que des avis spécialisés étaient de rigueur pour ne pas élaborer une politique budgétaire dans le vide.

• (1600)

Le ministre des Finances a donc reconnu explicitement la nature de ce qu'il nous présentera à 20 heures. Nous en avons la confirmation parce qu'il déposera alors une motion des voies et des moyens comme il l'a admis il y a quelques minutes.

Pourquoi déposerait-il une motion des voies et des moyens si son prétendu Livre blanc n'était pas effectivement de nature budgétaire? Veut-t-il nous faire croire qu'il présentera cette motion sur une question sans aucun rapport avec le Livre blanc et qu'il ne fait que profiter d'une bonne occasion demain pour la déposer?

Le ministre des Finances a courageusement tenté de nous convaincre de l'impossible. Mais si c'est bien son intention, je suis sûr que lui-même ne prendra pas au sérieux une telle démarche.

Le ministre le confirme lui-même clairement. Ce qu'il soumet demain soir, à 20 heures, a tout d'un budget. Si c'est bien le cas, selon ses propres arguments, le ministre, en donnant au groupe de 20 accès à l'information qu'il doit révéler dans son document demain soir, a commis ce qui constitue à première vue une atteinte aux privilèges.